

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mardi 12 septembre 2023 à 18 h à la salle de conférence du 4e étage du centre municipal situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance, Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

23-09-157 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

23-09-158 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 12 septembre 2023.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de Mélanie Genesse comme substitut au Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry
4. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Autorisation de signature de la convention d'aide financière
5. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour le parc de la Rivière-Saint-Louis
6. Levée de la séance

ADOPTÉ

23-09-159 NOMINATION DE MÉLANIE GENESSE COMME SUBSTITUT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que madame Mme Mélanie Genesse soit désignée comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire, du maire substitut ou de vacance à ce poste, et ce, pour la rencontre du conseil des maires prévue le 20 septembre 2023.

ADOPTÉ

23-09-160 PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet I du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) 2022-2025 et s'engage à le respecter;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance de la convention d'aide financière et l'approuve;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague autorise son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Yves Daoust, maire et madame Dany Michaud, directrice générale, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

23-09-161 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS

ATTENDU le Plan directeur en aménagement des parcs et espaces verts de la Municipalité, actuellement en vigueur;

ATTENDU que l'aménagement du parc de la Rivière-Saint-Louis figure dans ce plan directeur;

ATTENDU que ce parc vise à favoriser l'accès à des infrastructures de qualité pour la pratique de sport, de loisirs et d'activités de plein air, tel que requis par le PAFIRSPA;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation du projet d'Aménagement du parc de la Rivière-Saint-Louis au

ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague désigne madame Dany Michaud, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

23-09-162 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 18 h 10.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière